

DÉCENTRALISONS

Bulletin d'information sur les collectivités territoriales
 Avril 2009, Numéro 2

Seremoni inogirasyon planifikasyon minisipal nan Lakil di Nò

Konsèy Minisipal Lakil di Nò ki reprezante pa Majistra Patrice G. Julien ak reprezantan ekzekitif la ki se visdelege awondisman an, M. Jackilus André pran an men devlopman komin yo. Yo mete tèt yo ansanm pou yo òganize yon gwo seremoni jou ki te 3 mas 2009 nan premye seksyon an, Kanlwiz, pou lanse yon pwosesis ki dwe rive sou yon dyagnostik ak yon plan devlopman kominal. Malgre te genyen anpil lapli, asistans la te byen reponn envitasyon an. Seremoni a te kòmanse an reta men li te reyisi kanmèm paske envite yo te montre anpil enterè.

Pou evenman sa a, Konsèy Minisipal la te envite plizyè enstitisyon, plizyè pèsonalite tankou depite ak senatè zònn nan, direktè departmantal yo, direktè kolektivite teritoryal la epi plizyè moun nan sosyete sivil la. Te gen pou pi piti 95 moun ki te anrejistre non yo. Nou te ka wè nan lis prezans sa a non plizyè notab, divès kalite pwofesyonèl, otorite nan gouvènman tankou direktè departmantal kèk ministè, reprezantan kèk ONG ak kèk lidè politik ki te onore asistans la.

Anpil radyo ak televizyon lokal te kouvri evènman an e Radyotele Ginen te retransmèt li an dirèk sou radyo. Panèl ki tap fè prezantasyon yo te gen ladan l manb Konsèy Minisipal Lakil di Nò a, visdelege a ak kwòdonatè Federasyon Majistra Nò yo, ki se majistra komin Balenbe.

Tout diskou yo te montre enpòtans yon plan devlopman genyen pou yon komin. Yo te idantifye l tankou yon zouti ki ka pèmèt komin yo devlope pi byen, sa vle di avèk plis lòd kote tout sa ki pou fèt jwenn dizon popilasyon an ak otorite lokal yo epi, respekte sa lalwa di.

Nan diskou visdelege a te fè, li te mete anpil aksan sou enpòtans patisipasyon tout sektè ak antant ki pou genyen nan mitan tout otorite lokal yo pou ka debouche sou yon devlopman dirab komin nan. Li di tou se yon okazyon Lakil di Nò pa ka rate, zouti sa a, kidonk, plan devlopman an, pral pèmèt kominote Lakil benefisye plis finansman paske yap ka jistifye demann yap fè bò kote bayèdefon yo.

Seremoni sa a ki te dire plis pase twazèdtan te fini ak yon dine kote tout moun tap diskite sou swit ki ta pral bay nan jou kap vini yo. Yo tap reflechi pou konnen kijan yo pral fe dyagnostik kominal la, kote patisipasyon tout sektè nan popilasyon an nesèsè.

Plizyè reskonsab nan devlopman komin nan te demontre enterè yo genyen nan aktivite sa a e pare pou louvri je yo byen gran sou sa ki pral pase nan yon tan ki pa twò lwen nan Lakil. Nou te jwenn tou nan rankont sa a lòt majistra komin ki tou pre Lakil yo, tankou Balenbe, Lenbe, Plenn Di Nò, elatriye. Majistra komin Balenbe, ki te youn nan otorite ki tap fè diskou yo, te pwofite okazyon sa a pou l fè demann ofisyèl bò kote enstitisyon ki te prezan yo pou apiye komin li an pou li ka reyalize tou yon dyagnostik ak yon plan devlopman kominal. ■

Sommaire

- 1 Seremoni inogirasyon planifikasyon minisipal nan Lakil di Nò
- 2 ÉDITORIAL
- 3 **Les Abricots** - du bon usage des arrêtés municipaux...
- 4 **Mairies en marche** « Ouanaminthe Belle », un projet qui inspire
- 5 **Jacmel/IRCOD/Strasbourg** Un projet de coopération décentralisée promoteur et novateur
- 6 Revni entèn 6^{èm} seksyon **Tijo**
- 7 Les élus locaux s'organisent
- 8 LOKAL en action



ÉDITORIAL



Décentralisons. Oui. Décentralisons pour combler l'attente de millions de nos compatriotes qui souhaitent des changements profonds dans leur vie quotidienne et dans la gouvernance tant nationale que locale. Car c'est bien de vie quotidienne et de gouvernance qu'il s'agit pour tous ceux qui veulent la promotion de leurs localités face à la primauté de la République de Port-au-Prince.

La décentralisation est de toute évidence une nécessité non seulement pour Haïti, mais également pour tous les pays du monde dont plusieurs se sont déjà engagés sur cette voie depuis les années 1980 dans une vague qui avait déferlé aussi bien en Europe occidentale qu'en Afrique, en Asie et Amérique latine.

Une nécessité reconnue par la Constitution de 1987 qui préconise de nouvelles méthodes d'administration du pays et, au premier chef, un État plus respectueux des droits des citoyens et des collectivités pour que les administrés et les administrations ne se sentent pas tous dans un «pays en dehors». Il s'agit donc de faire en sorte que les services de l'État profitent à tous les citoyens de manière équitable où qu'ils se trouvent sur toute l'étendue du territoire national, au sein d'une commune ou d'une section communale ; où qu'ils habitent, aux Abricots, à Jacmel ou à Ouanaminthe.

Les efforts qui sont déployés un peu partout dans le pays sont louables grâce aux initiatives de plusieurs autorités municipales et locales. Tantôt, ils visent à encourager le bon usage des arrêtés municipaux par les citoyens comme s'y attèle la mairie des Abricots avec son expérience originale. Tantôt, ils ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants d'une ville secondaire, comme à Ouanaminthe, afin que ce chef-lieu de commune devienne une belle cité avec 10 kilomètres de rues pavées. Tantôt, ils se situent dans le cadre de la promotion de la coopération décentralisée comme en témoignent les relations entre Jacmel et la ville de Strasbourg. Tantôt, il s'agit de renforcer le processus de planification participative dans une petite commune comme dans la localité de l'Acul du Nord. Tantôt, enfin, il s'agit de procéder à l'analyse des efforts particuliers pour améliorer les revenus d'une petite collectivité territoriale comme la 6^{ème} section communale de Turgeau au sein de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai le plaisir de présenter le second numéro du bulletin numéro 2 de **Décentralisons** qui est l'une des activités les plus visibles et les plus lisibles du Projet LOKAL.

Approfondissons donc ensemble, administrés et administrations locales et communales, le processus de la décentralisation avec l'aide de tous les partenaires et amis de la communauté internationale. ■

Paul-Antoine BIEN-AIMÉ
Ministre de l'Intérieur et des
Collectivités Territoriales

Les Abricots - du bon usage des arrêtés municipaux et de la difficulté de les faire appliquer

Le Maire de la commune des Abricots, Jean-Claude Fignolé, a bien compris l'utilité et l'usage des arrêtés municipaux. Depuis son entrée en fonction, le 12 février 2007, quatre arrêtés municipaux, ont été promulgués qui ont eu des conséquences très positives sur l'environnement et qui devraient servir d'exemple pour ses collègues à travers le pays. Les trois premiers arrêtés ont été édictés le 13 février 2007, dès le lendemain de l'entrée en fonction du Maire.

Le premier arrêté municipal soumet le commerce du charbon de bois à une taxe d'exportation de 10 gourdes qui sera portée sous peu à 80 gourdes par sac, ainsi qu'au versement d'une patente commerciale pour les "grosses marchandes" et à un impôt sur le revenu forfaitaire. Cette imposition forfaitaire a paniqué la principale grossiste qui exportait à elle seule vers Port-au-Prince plus de 8 000 sacs par mois, l'incitant à quitter la commune. Depuis, l'exportation par le port des Abricots a été ramenée à quelques 300 sacs par mois. Cependant, le problème demeure, même si son amplitude est réduite, car ce chiffre ne concerne que l'exportation par bateau et la Mairie n'arrive pas encore à contrôler la production ni le flux par la route.

Le deuxième arrêté municipal, d'une égale importance pour la de l'environnement, soumet la coupe illégale des arbres sur tout le territoire communal à une amende de 5 000 gourdes par arbre abattu sans autorisation. Toutefois, l'administration communale des Abricots devra trouver le moyen efficace pour identifier les contrevenants et les contraindre à se plier à la stricte application de cette mesure.

Comme souligne le Maire, l'on ne pourra efficacement combattre la coupe des arbres et la production de charbon de bois et de planches que, si d'une part, on augmente les ressources humaines pour inspecter et sévir – par le recrutement d'agents forestiers et la formation d'une police municipale, accompagnés du budget correspondant pour les rémunérer – et d'autre part, si l'on mise sur la création de PME et d'emplois dans l'agriculture. Dans cet ordre d'idées, un projet d'extension des cultures vivrières pour un montant de 400 000 euros a été soumis par le Maire à la FAO et au Service de Coopération et d'Action Culturelle Française (SCAC). D'autres activités génératrices d'emplois, existantes ou au stade de projet, donc nécessitant des financements, ont pu voir le jour grâce aux efforts du Maire et de la Fondation Paradis des Indiens. À ce titre, notons : la création d'un circuit éco-touristique et de chambres d'hôtes, une coopérative féminine de transformation de produits agricoles, une coopérative de pêcheurs et diverses activités de production artisanale.

Le troisième arrêté municipal concerne l'interdiction de déféquer sur les plages et dans les lieux publics de la commune. Cette mesure, accompagnée de la construction de latrines publiques, a permis aux trois plages des Abricots d'être appréciées tant par les Abricotins que par les touristes.

Suite aux inondations désastreuses ayant touché gravement la commune des Abricots fin 2006, le Maire a promulgué, en mars 2007, le quatrième arrêté municipal déclarant l'état d'urgence pour sa commune. Une première dans la République ! La promulgation de cet arrêté a permis à l'aide d'urgence d'affluer et, surtout, d'obtenir des financements pour la construction partielle d'une digue de protection tant des eaux de la rivière en crue que de la mer en tempête. Un financement additionnel est recherché afin de terminer cette digue.

La volonté du Maire de lutter contre la dégradation de l'environnement en réglementant certaines activités est un exemple à suivre et elle mérite un appui de l'État pour surmonter la difficulté de faire appliquer effectivement les arrêtés promulgués. ■



Mairies en marche

«Ouanaminthe Belle», un projet qui inspire

Ouanaminthe est une ville cosmopolite qui reçoit des gens venus de tous les coins du pays et abrite environ 40 000 ménages. Elle partage l'extrémité nord de la frontière avec la municipalité de Dajabón de la République Dominicaine. Selon le Maire principal, M. Rony Pierre, Ouanaminthe génère au profit de l'État haïtien la somme de 21 millions de gourdes de recettes douanières mensuelles et dispose d'une zone franche fréquentée chaque jour par environ 4 000 personnes. Malgré les efforts de sensibilisation entrepris par la mairie, les recettes communales n'atteignent que 300 000 gourdes. Par ailleurs, le contraste entre les infrastructures urbaines de la municipalité voisine de Dajabón et celles précaires de Ouanaminthe nourrit les frustrations des habitants de cette commune qui rêvent d'en finir avec cet environnement boueux et poussiéreux, dû notamment au mauvais état des rues.

Le projet...

Le projet «Ouanaminthe Belle» est une initiative du Conseil Communal qui propose d'asphalter 10 kilomètres de routes, à un prix préférentiel obtenu auprès de la compagnie italienne GHELLA qui venait d'exécuter le tronçon de route Cap-Haïtien/Ouanaminthe. Le projet est estimé à 50 millions de gourdes, la compagnie italienne ayant donné son accord pour réduire, de plus de la moitié, le prix pratiqué sur le marché (125 000 au lieu de 300 000 dollars américains le kilomètre).

Toutes les principales artères de la ville seront couvertes par le projet. En outre, après avoir mesuré l'ensemble des rues, il reste 2,5 kilomètres de route qui pourront être construits. Il a donc été décidé de percer de nouvelles voies dans certaines cités pour aboutir à l'objectif du projet. Notons que la Banque Interaméricaine de Développement (BID) avait déjà financé un plan d'urbanisation qui sera mis en application dans le cadre de l'aménagement global de la ville.

Stratégie de financement

Un comité de gestion a été mis sur pied et plusieurs comptes bancaires ont été créés pour permettre aux intéressés de participer au financement de ce projet. Ainsi, le Conseil Communal recherche-t-il un partenariat dans le but de mobiliser les fonds nécessaires. Parallèlement, il a lancé une campagne de sensibilisation auprès de la population.

Dans le cadre de cette stratégie, le projet a déjà bénéficié des apports suivants :

- 1 million de gourdes collecté lors d'un marathon tenu sur la Place d'Armes de la ville ;
- 140 000 gourdes, recettes d'un bal organisé par l'orchestre Tropicana le 7 mars 2009 ;
- un demi-million de gourdes, à titre de don, versé par Henry Rudolph Boulos.

Par ailleurs, des pourparlers sont en cours avec CHF-KATA (financement USAID) pour la construction du tronçon de route menant à la zone franche d'une longueur de 1,5 kilomètres. Cette route en terre battue, impraticable en saison pluvieuse, se trouve actuellement dans un état critique. CHF-KATA a accepté de la financer moyennant l'engagement formel de la mairie d'endiguer 500 mètres de berge de la rivière Massacre en prévision des dommages qu'elle peut causer en période pluvieuse. Avec la participation des ingénieurs de la ville et en mettant à profit les fonds disponibles, la mairie va entamer ces travaux d'endiguement.

Le PNUD, le FENU et l'ACDI ont déjà donné leur lettre d'intention pour financer un autre kilomètre (rue Vallières) dans le cadre de ce projet. Des démarches sont en cours avec d'autres bailleurs de fonds pour progresser vers la réalisation effective de ce projet tant apprécié par la population ouanaminthaise.

Selon le Maire principal, une enveloppe de 25 millions de gourdes accordée par la Coopération cubaine, sera allouée au projet «Ouanaminthe Belle» dans le budget national pour l'exercice fiscal en cours. Après le vote du budget par la Chambre des députés, M. Rony Pierre dit espérer celui du Sénat pour entamer une autre phase dans les travaux, à travers les différents points identifiés préalablement.

Les opportunités

Ce projet permettra d'améliorer l'image de cette ville frontalière. Il créera les conditions qui vont non seulement motiver les investisseurs présents, mais aussi en attirer de nouveaux.

M. Rony Pierre se dit satisfait de l'accueil de la population et encourage vivement les autres mairies à adopter des mesures qui vont dans le sens du bien-être de la collectivité, en proposant des projets viables au secteur privé de leurs zones respectives afin d'améliorer les conditions de vie et la fourniture de services publics à la population. Ainsi, plusieurs mairies du Grand Nord ont manifesté leur intérêt à l'endroit du projet. Celles du Cap-Haïtien et de Fort-Liberté (Nord-est) ont applaudi l'initiative et comptent entreprendre des projets similaires.

Le projet LOKAL félicite le Conseil Communal de Ouanaminthe pour cette louable initiative et encourage les élus locaux du pays et la population haïtienne à promouvoir et soutenir les actions de ce type. ■



Une rue principale de Ouanaminthe



M. Rony Pierre,
Maire principal de Ouanaminthe

Jacmel/IRCOD/Strasbourg

Un projet de coopération décentralisée prométeur et novateur

Il ne peut y avoir de décentralisation sans l'autonomie financière des collectivités territoriales et sans l'établissement d'une bonne gouvernance au sein de ces entités. C'est ce que vise le projet de coopération décentralisée IRCOD (Institut Régional de Coopération-Développement)/Strasbourg-Alsace, France/Jacmel. Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) pour une durée de quatre ans, il recherche la plus grande implication des différents acteurs qui opèrent à Jacmel dans le processus de prise de décision.

Ses composantes

Le projet comprend cinq axes liés les uns aux autres : Propreté, Marché¹, Fiscalité, Gouvernance et Administration. Tous les axes sont importants mais les trois derniers ont un rôle majeur.

Combien de fois n'avons-nous pas observé dans le pays des investissements publics considérables restés sans lendemain car réalisés sans impliquer les services concernés et sans prendre le temps nécessaire pour former le personnel appelé à assurer la relève ?

Commencer par le commencement

Baptisé « **Projet de renforcement des capacités municipales de la Ville de Jacmel** », le projet vise d'abord à restructurer les différents services municipaux.

Après avoir augmenté le parc informatique de la Mairie, le projet a réorganisé le service secrétariat/réception/archive et, grâce au concours des responsables du Centre Multimédia de la MINUSTAH, a permis à plus d'une vingtaine d'employés de différents services, de bénéficier d'une formation en informatique pour être beaucoup plus performants à la tâche.

Des experts strasbourgeois sont intervenus à plusieurs reprises pour apporter leur expérience et faire des recommandations afin d'arriver à une meilleure gestion des structures de la mairie. Bien que les responsables fassent des efforts pour mettre en application les prescriptions des experts, c'est un travail de longue haleine qui réclame non seulement la volonté des élus mais aussi une meilleure compréhension et appropriation du projet par les différents employés et acteurs impliqués.

Maîtriser les données de la commune

Actuellement des contacts sont pris avec le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS) pour réaliser au profit de la commune un système d'information géographique (SIG) afin d'avoir un meilleur contrôle du territoire et d'arriver à une meilleure planification budgétaire.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales a déjà accompagné certaines communes dans leur recensement fiscal et a ainsi contribué à une nette augmentation des recettes communales. Jacmel n'a pas eu cette chance, c'est donc le projet qui fera ce recensement.

Construire des partenariats

Outre la réorganisation des différents services de la mairie, le projet fait comprendre aux différents acteurs qui interviennent dans la commune qu'ils doivent travailler ensemble. Il a réussi à mettre en place différents comités techniques portant sur les axes Propreté, Marché et Fiscalité. Tous les acteurs (ONG, associations, organes déconcentrés de l'État) qui travaillent sur l'un de ces thèmes sont invités à participer à la prise de décision aux côtés de la mairie. Ils sont informés de l'évolution des dossiers et peuvent aussi partager avec les autorités municipales les informations qu'ils détiennent. La décision finale prise par le Conseil Municipal est donc le fruit d'une véritable consultation. Par exemple, pour choisir l'implantation du site de décharge provisoire dont la construction a commencé en janvier dernier, la mairie avait organisé plusieurs réunions avec le comité technique Propreté qui l'a grandement aidée dans son choix. La gestion de ce site sera assurée dans les premiers moments par la firme ATEPASE avec qui la mairie aura à signer dans les prochains jours une convention de prestation portant sur l'initiation des agents municipaux au tri et au compostage des déchets.

Une collectivité locale ne pourra répondre aux besoins de sa population sans l'appui de l'État et sans une collaboration avec les directions déconcentrées de l'État. Le projet met également la mairie et les directions déconcentrées des ministères en contact serré. La commune de Jacmel a signé en février dernier avec les TPTC représentés par son directeur général, M. Évelt Éveillard, une convention par laquelle la direction départementale des TPTC du Sud-est met à la disposition de Jacmel ses engins et personnel pour l'aménagement de la voie d'accès au site de décharge. Outre les TPTC, le projet prévoit, après la réalisation du SIG, de former les fonctionnaires de la direction régionale des impôts du Sud-est appelés à travailler avec les agents fiscaux de la mairie sur ce nouvel outil.

C'est, comme tous les projets de coopération décentralisée, un projet novateur qui fait naître beaucoup d'espoirs. Son succès donnera beaucoup d'enthousiasme à tous ceux qui pensent que la décentralisation est la voie du progrès du pays, mais pour y arriver il faut que tous les partenaires jouent leur partition au bon moment et acceptent de travailler pour le changement. ■

¹Le projet n'envisage pas la construction d'un nouveau marché à Jacmel. Il se donne pour tâche de mettre en place un service marché avec un directeur et de faire les études socio-économiques et enquêtes nécessaires pour faciliter le fonctionnement du service et aider à la gestion des marchés de la ville.

Revni entèn 6^{em} seksyon Tijo

(Raoul Pierre-Louis se prezidan KASEK 6^{em} seksyon Tijo)

Nou tande souvan responsab di anpil nan kolektivite nan peyi Dayiti pa vyab paske yo pa gen yon asyèt fiskal ki ka pèmèt yo rantre yon minimòm lajan pou yo fonksyone. Apre de (2) zan nan Konsèy Administrasyon Seksyon Kominal (KASEK) Tijo, komin Pòtoprens, nou dispoze kèk enfòmasyon sou revni seksyon an. Enfòmasyon sa yo kapab eklere nou sou sijè a. Nan atik sa a, nou pral analize rantre revni entèn pwòp pou twa denye ane yo epi nou pral wè ki sa lòt seksyon kominal ki sanble seksyon Tijo kapab aprann nan eksperyans nou an.



Leson ki soti pou lòt seksyon ki sanble 6^{em} seksyon Tijo

Tout seksyon kominal an Ayiti rantre lajan – kit se redevans sou vant ak transpò bèt, kit se otorizasyon pou fè epi pou transpòte chabon, kit se amann pou pye bwa ki koupe nan move kondisyon, kit se don KASEK la resevwa. Se vre tou anpil nan seksyon yo pa gen asyèt fiskal 6^{em} Tijo.

Pou KASEK yo kapab mobilize resous lajan ki nan kolektivite a, yo dwe defini kondisyon pou leve redevans; antouka, fòk yo konsilte ASEK la avan yo mete to – sètadi montan – yo an aplikasyon. Fòk gen yon kanpay enfòmasyon pou tout moun nan seksyon an konnen konbyen pou yo peye pou chak redevans, dwa, pèmi ak amann, epi kote pou yo peye li. Tout moun dwe kapab wè aklè kote redevans ki kolekte yo ale ak ki sa ki fèt ak lajan sa a. Ministè Enteryè ak api bayèdefon ki enterese yo ta dwe ede KASEK yo nan jefò y ap fè pou yo mobilize resous lokal. ■

Lis revni entèn 6^{em} Tijo

- **taks pataje** : se taks Konsèy Minisipal Pòtoprens kolekte nan seksyon an men ke li gen pou li pataje ak KASEK la. Taks pataje sa yo se yon ka (1/4) nan enpo lokatif meri a kolekte sou teritwa seksyon kominal la;
- **redevans pataje** : se redevans meri Pòtoprens kolekte pou afichaj; lalwa fikse pou yon tyè (1/3) pati pou lakomin remèt 6^{em} seksyon sou redevans sila ki kolekte sou teritwa seksyon an.
- **redevans ak pèmi**, tankou redevans sou kavo, pèmi espektak, pèmi pou antere, pou transpòte bèt, pou touye bèt;
- **dwa**, tankou dwa sou sètifika pou vant bèt ak byen mèb ak imèb;
- **amann** sou bèt ki lage, sou pyebwa ki koupe nan move kondisyon, sou materyo ki depoze sou lari;
- **don**;
- **lòt revni entèn**.

Montan revni entèn kolekte nan 6^{em} Tijo

Tablo 1 : Revni entèn pou chak egzèsis fiskal, an HTG kouran

Mwa	EF 2006-07 ¹	EF 2007-08	EF 2008-09 ²
Oktòb	0	2 750	4 500
Novanm	0	10 320	6 050
Desanm	0	5 100	13 300
Janvyè	0	15 625	2 000
Fevrye	0	9 818	4 500
Mas	0	6 000	5 000
Avril	16 000	10 350	0
Me	15 375	2 350	0
Jen	13 150	2 250	0
Jiyè	2 625	0	0
Out	7 250	2 500	0
Septanm	4 500	4 450	0
Total revni	58 900	71 513	35 350
Total resèt	129 780	552 703	278 320

Tablo 2 : Revni entèn pou chak kategori revni, an HTG kouran

Kategori	EF 2006-07 ³	EF 2007-08	EF 2008-09 ⁴
Deklarasyon lanmò	0	0	0
Deklarasyon nesans	0	0	0
Konvokasyon	0	0	0
Redevans simityè ⁵	39 900	40 100	21 000
Redevans kavo	0	2 600	800
Redevans anviwònman	0	0	0
Pèmi espektak	0	0	0
Jwèt aza	0	0	0
Pèmi abataj	0	118	0
Transpò bèt	0	0	0
Sètifika vant byen	0	14 395	10 750
Amann pou bèt ki lage	0	0	0
Amann koup ilegal pyebwa	0	1 000	250
Amann materyo sou lari	0	0	0
Don	10 000	11 000	0
Lòt rantre	9 000	2 000	2 550
Total revni	58 900	71 513	35 350
Total resèt	129 780	552 703	278 320

¹Soti avril 2007 pou rive septanm 2007.

²Soti oktòb 2008 pou rive mas 2009 (estimasyon).

³Soti avril 2007 pou rive septanm 2007.

⁴Soti oktòb 2008 pou rive mas 2009 (estimasyon).

⁵Pèmi pou antere.

Les élus locaux s'organisent



Les membres des ASEC de l'Ouest et du Nord bougent

Les 19 et 20 janvier 2009, 117 ASEC venant de 15 des 20 communes du département de l'Ouest se sont réunis au local de l'INAFOS sis à Frères dans la commune de Pétion-ville pour renforcer les bases d'une association qui a été très peu active jusque là. Des personnalités telles que le Ministre de l'Intérieur, M. Paul-Antoine Bien-Aimé, les députés, Charles Pierre Miolin, Joseph Patrick, Steven Benoit et Mme Katerine Liesegang de l'USAID ont marqué la cérémonie inaugurale de leur présence. Étaient également présents l'ensemble des membres de la Direction de la Fédération Nationale des ASEC d'Haïti (FENASEC) ainsi que le président de la Fédération des CASEC d'Haïti (FENACAH), M. Paul André.

Le Ministre Bien-Aimé au cours de son allocution a promis l'ouverture prochaine des comptes en banque des CASEC et a par ailleurs appelé à l'approbation des rapports financiers des CASEC par les ASEC. Le Ministère fera de cette formalité une condition *sine qua non* pour l'acceptation de ces rapports et le déblocage de fonds subséquents. Certaines voix, notamment celle du Président de la FENASEC, ont exprimé leur souhait pour la tenue des élections indirectes. Les ASEC ont aussi appelé à l'adoption dans les meilleurs délais des nouvelles lois devant régir les Collectivités Territoriales.

Le 27 février 2009, 121 ASEC venant des 19 communes du département du Nord se sont donnés rendez-vous au Cap-Haïtien, au club de l'orchestre Septentrional, le Feu Vert. Les mêmes préoccupations que celles des ASEC de l'Ouest ont été exprimées au Cap-Haïtien. L'organisation des élections indirectes et le raccourcissement du mandat des ASEC constituaient l'essentiel du discours de la plupart des intervenants, notamment celui du président de l'AAN, M. Allande Gélin. Le représentant du Nord au sein de la Direction de la FENASEC, M. Henry Milfort Junior a, pour sa part, présenté le bilan des activités réalisées par le comité provisoire durant l'exercice 2008-2009, et a mis en relief les points importants annoncés par le Ministre Bien-Aimé lors de l'Assemblée de l'Ouest.

Dans les deux Assemblées, des ateliers ont été constitués pour débattre et adopter des résolutions sur divers thèmes relatifs aux préoccupations politiques de l'heure ; au développement socio-économique ; au respect de la durée du mandat des élus locaux ; à la fixation de frais raisonnables pour les élus et les secrétaires ; à l'affectation d'un local dans chaque section communale pour les CASEC et les ASEC. Les deux Assemblées ont enfin voté les premiers statuts de leurs associations respectives et sur cette base, procédé à l'élection de nouveaux comités directeurs.

Les coordonnateurs des CASEC ne sont pas non plus inactifs

Durant cette période, les CASEC ne sont pas restés inactifs. En effet, la Fédération Nationale des CASEC d'Haïti (FENACAH) a organisé son Assemblée Générale les jeudi 5 et vendredi 6 février 2009, au Palais de l'Art sis à Delmas 33. Un effectif de 192 CASEC de 90 communes du pays, ont répondu favorablement à l'invitation de la FENACAH. Étaient présents : le sénateur Joseph Lambert, les députés Charles Pierre Miolin, Yves Cajuste et Dorsainvil Donald, M. Karl Anderson de l'USAID et M. Louis Siegel de LOKAL.

Les allocutions des représentants du Parlement se sont articulées autour du cadre légal de la décentralisation et de la nécessité de doter les CASEC de comptes bancaires. Les représentants du Programme de Développement Local d'Haïti (PDLH), de LOKAL et de l'USAID sont intervenus à tour de rôle pour applaudir l'initiative et renouveler leur soutien à ces associations. Enfin, le président de la FENACAH a présenté un bilan des différentes activités réalisées au cours de l'exercice 2007-2008 et des explications sur la provenance des fonds qui ont permis la réalisation de l'AG.

À la suite de la partie inaugurale, l'assistance s'est divisée en ateliers autour de différents thèmes. Après présentation des rapports d'ateliers et les discussions en plénière, les résolutions et recommandations suivantes ont été adoptées :

- ✓ respect du mandat de quatre ans des CASEC et des autres élus locaux ;
- ✓ dotation annuelle de 2 millions de gourdes par année et par section communale ;
- ✓ dotation d'une motocyclette à chaque conseil pour les déplacements des CASEC ;
- ✓ augmentation à 15 mille gourdes du salaire des CASEC ;
- ✓ construction dans chaque section communale d'un complexe devant abriter le Conseil, l'Assemblée, un bureau d'état civil et un tribunal de paix ;
- ✓ décentralisation du budget national ;
- ✓ organisation d'élections indirectes ;
- ✓ mise sur pied par la FENACAH d'une commission pour étudier le projet de loi cadre sur les collectivités et faire des recommandations au Parlement ;
- ✓ délimitation des sections communales ;
- ✓ recensement de la population et inventaires des ressources du pays ;
- ✓ curage des rivières avant la saison pluvieuse.

Une dynamique porteuse d'espoir

Comme on peut s'en rendre compte, il y a un mouvement porteur des aspirations de changement et l'expression des préoccupations légitimes des élus locaux commence timidement. Ce mouvement reste assez fragile compte tenu de la précarité de la situation des élus locaux et de leur dépendance vis-à-vis d'autres institutions même pour se structurer. Néanmoins, l'importance des thèmes traités dans ces assemblées générales et la pertinence évidente des recommandations et résolutions prises sont des motifs d'espoir pour la revigoration du processus de décentralisation. ■

Législation relative à la décentralisation

- ✓ Appui aux commissions Intérieur et Collectivités Territoriales du Parlement pour la réalisation de l'atelier national sur la proposition de la loi relative à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales (10 mars 2009) ;
- ✓ Appui aux commissions Intérieur et Collectivités Territoriales du Parlement pour la réalisation de forums départementaux sur la même proposition de loi :
 - 1) département du Sud-est (6 avril 2009),
 - 2) département du Nord (8 avril 2009),
 - 3) département du Nord-est (8 mai 2009),
 - 4) département de l'Artibonite (12 mai 2009).

Renforcement des capacités des mairies

- ✓ Assistance technique et formation aux municipalités en :
 - 1) Gestion et entretien des infrastructures administratives et équipements ;
 - 2) Classement et archivage des documents administratifs ;
 - 3) Élaboration, promulgation et application des arrêtés municipaux ;
 - 4) Élaboration du budget communal pour l'exercice 2009-2010.

Renforcement institutionnel des associations d'élus

- ✓ Assistance technique aux associations d'élus pour la réalisation de leurs Assemblées Générales :
 - 1) Associations des ASEC de l'Ouest (19 et 20 janvier 2009) ;
 - 2) Associations des ASEC du Nord (27 février 2009) ;
 - 3) Fédération Nationale des ASEC d'Haïti, FENACAH (6 février 2009) ;
 - 4) Associations des Maires du Nord (5-6 mai 2009) ;
 - 5) Associations des ASEC du Nord-ouest (en planification) ;

Planification stratégique communale

- ✓ Appui à la préparation des plans de développement communaux à Acul-du-Nord, Limbé et Bas-Limbé.

DÉCENTRALISONS NUMÉRO 2, AVRIL 2009

Nous invitons tous les lecteurs et toutes les lectrices de ce bulletin à contribuer aux futures éditions en soumettant leurs commentaires et les informations sur la vie des collectivités territoriales ainsi que les bonnes pratiques de gouvernance locale qui ont cours dans le pays.

Écrivez-nous à l'adresse électronique ci-dessous.

LOKAL – Limyè ak Oganizasyon pou Kolektivite yo Ale Lwen 2, angle rues Solon Ménos et Randolph Barreau
Péguy-ville, Pétion-ville
(509) 22 57 25 92/34 27 17 59/25 17 60 06
decentralisons@ardinc-lokal.com

Ont collaboré à la production de ce bulletin : *Louis Siegel, André Lafontant Joseph, Chantal Laurent, Myrta Eustache, Gabrielle Sergile, Wagner Napoléon, Joseph Irnel, Gabrielle Dujour, Raoul Pierre-Louis, Ronald Andris, Joseph Mike Elizias, Dieudonné Joachim, Pharès Jérôme, Ronald Paul.*

Les photos de ce numéro sont protégées par le copyright.

PAO : Ronald Paul et Mireia Porta Arnau.